

ment de l'économie canadienne, ou tout au moins de l'économie de la région où une société étrangère projette de s'établir.

La mesure, à mon avis, en plus d'être assez complète dans le secteur qu'elle touche, me semble raisonnablement flexible. Au fait, le gouvernement se réserve le privilège d'examiner tous ces projets de contrôle étranger. Cependant, après évaluation, le gouvernement se réserve le privilège d'acquiescer à la demande d'achat d'une société canadienne par des étrangers ou de la rejeter. Et ceci me semble louable, parce qu'il appartient bien au gouvernement canadien, qui doit répondre au peuple, de décider si, à son avis, la prise de contrôle d'une société canadienne par les étrangers pourra être bénéfique ou néfaste aux intérêts des Canadiens.

Comme on le sait, à la fin de chaque année, le ministre sera tenu de déposer à la Chambre un rapport complet des activités de son ministère dans ce domaine, ce qui donnera amplement la chance à l'opposition de commenter et même de critiquer les mesures et les décisions qui auront été prises par le gouvernement. A mon avis, cette mesure est tout à fait souhaitable.

De plus, qu'on ne tente pas de faire croire, comme un certain parti le prétend, que cette mesure est faible, qu'elle n'aura pas de vigueur. Les dispositions des derniers articles du bill sont quand même assez sévères pour ceux qui commettront des infractions. A mon avis, il s'agit clairement d'une loi qui a «des dents».

Par exemple, les personnes qui omettront simplement de donner avis qu'elles désirent vendre leur entreprise à des intérêts étrangers pourront être passibles d'une amende de \$5,000. Il faut reconnaître que le gouvernement ne badine pas quand il présente une mesure de ce genre. C'est quelque chose qui est de nature à faire réfléchir ceux qui auraient des intentions avouées de contrevenir à la loi.

De plus, le bill stipule que ceux qui refuseront de se conformer à la loi pourront être sujets à une amende de \$10,000 ou à six mois de prison, ou aux deux peines à la fois. C'est donc dire qu'il s'agit encore de peines très sévères, ce qui nous permet d'espérer que la loi sera observée; tout au moins, on peut conclure que le gouvernement a rendu cette loi suffisamment sévère pour qu'elle soit appliquée.

En lisant le bill tantôt, je remarquais même que le simple fait d'entraver une étude ou une enquête en cours sur une prise de contrôle étrangère rend l'auteur d'une telle infraction passible d'une amende de \$5,000. A mon avis, il s'agit d'une loi qui aura «des dents» et qui sera respectée.

A mon avis, cette loi sera bien accueillie par le public canadien. Évidemment, je sais déjà qu'elle ne le sera pas par les radicaux, par ceux qui auraient voulu que le gouvernement ne fasse rien pour empêcher les prises de contrôle des industries canadiennes par les étrangers. D'autre part, cette mesure ne pourra pas satisfaire les radicaux qui voudraient que le gouvernement canadien rachète dollar pour dollar les entreprises canadiennes qui sont possédées par des étrangers.

Mais je crois que la plupart des Canadiens seront d'accord sur cette mesure, compte tenu des circonstances que nous connaissons au Canada, et il faut bien dire qu'elle n'est tout de même qu'une étape du cheminement que le gouvernement fait dans cette direction.

Le gouvernement canadien a pris, au cours des dernières années, plusieurs mesures tendant à assurer aux

Canadiens une emprise solide sur leur économie. Je ne veux pas les énumérer, car le ministre l'a fait quand il a présenté le bill. Cependant, je désire ajouter que ce bill constitue une pierre de plus dans l'édification d'un régime de contrôle raisonnable que les Canadiens doivent avoir sur leur économie. A mon avis, il aurait été ridicule, à ce moment-ci, de précipiter les choses et de prendre des mesures draconiennes qui auraient pu affecter ou réduire substantiellement l'apport de capitaux étrangers au Canada. Il nous suffit de réaliser qu'environ 1,300,000 étudiants canadiens s'apprentent à entrer sur le marché du travail. Ce nombre considérable d'étudiants s'ajoute au nombre de chômeurs que nous connaissons déjà, ce que l'opposition s'empresse de nous rappeler chaque jour, lors de la période des questions orales.

Il est clair que la préoccupation principale du gouvernement, à ce stade, c'est la situation du chômage, devenue intolérable, c'est-à-dire les emplois qu'il faut créer au plus vite, et de toutes les façons possibles. Ce n'est certes pas le temps de présenter des mesures qui pourraient nuire à la réalisation du but premier, je le répète, que le gouvernement s'est fixé: tendre à assurer un emploi disponible pour chaque Canadien.

C'était le dilemme que le gouvernement avait à résoudre: d'une part, lutter contre le chômage, et, d'autre part, assurer une indépendance raisonnable à notre économie.

A mon avis, le gouvernement a bien résolu ce dilemme en présentant le bill C-201, et c'est pourquoi, monsieur l'Orateur, j'appuierai le bill lors de la mise aux voix. J'encourage donc mes collègues à faire de même.

• (1610)

[Traduction]

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, en étudiant les investissements étrangers et le bill C-201, il faut déterminer ce que le gouvernement cherche à faire en présentant une telle mesure, et dans quel sens il désire que le Canada se dirige. A mon avis, le bill est peut-être plus significatif en intention que par ce qu'il cherche à réaliser. La plupart des Canadiens, d'un bout à l'autre du pays, veulent avoir un plus grand contrôle sur tout ce qui les entoure et jouer un plus grand rôle dans leur milieu. En d'autres termes, ils veulent davantage dans, disons, tout ce qui touche leur mode de vie. Cela revient à dire que nous devrions contrôler entièrement tous les investissements industriels et commerciaux qui sont faits au sein de notre pays. Pouvons-nous réaliser cela avec efficacité et, dans ce cas, est-ce que cela serait profitable au Canada?

Nous venons d'entendre le long discours du représentant de Yorkton-Melville (M. Nystrom), au cours duquel il a cité l'exemple des mines de potasse et signalé que le taux d'emploi dans ces mines, en Saskatchewan, avait diminué de 50 p. 100, alors qu'au Mexique la production dans la même industrie avait été réduite à 90 p. 100. Il a déclaré que si ces mines de potasse appartenaient à des capitaux canadiens, cela ne serait pas arrivé. Ce faisant, il ne réalise pas que le Canada est une nation commerciale, que la potasse sert d'engrais dans d'autres pays que le Canada, et que c'est le prix du produit qui détermine la quantité qui pourra être vendue, dans la plupart des cas. S'ils peuvent exploiter ce produit à moindres frais au Mexique, eh bien, une bonne société internationale, une bonne société canadienne, le ferait uniquement pour ses actionnaires. L'exemple dont il s'est servi n'était pas très bon.

Il s'est donné bien du mal pour souligner les nombreux problèmes que posent les investissements étrangers dans